

Image not found or type unknown



# Passeport talent chercheur

Par **Sisiana**, le **14/08/2024** à **21:28**

Bonjour,

Mon mari a un passeport talent chercheur qui expire en Octobre 2025. Il a obtenu ce titre en étant en [cdd](#) dans la fonction publique. Il a finalement signé un [CDI](#) en début d'année avec la même entreprise. Sachant que le passeport talent chercheur s'obtient sur la base d'une [convention collective](#) d'accueil de chercheur étranger ne pouvant excéder 4ans ,pourras t'il conserver ce titre de séjour en étant en CDI? L'entreprise peut elle lui faire signer une [convention](#) de 4ans même si il est en CDI?

Merci de vos réponses